

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

RÉPARER LES PRÉJUDICES CAUSÉS PAR LA TRANSPLANTATION DE MINEURS DE LA
RÉUNION EN FRANCE HEXAGONALE DE 1962 À 1984 - (N° 2355)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 6

AMENDEMENT

présenté par
Mme Lebon

ARTICLE 4

I. – Au début de l’alinéa 7, substituer aux mots :

« Le montant, les »,

Le mot :

« Les ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 7, après le mot :

« demandes »,

insérer les mots :

« , le montant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.